

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 15 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<b>49</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : M. LEBLANC, D. MESNIL, Y. POISSON, B. LEGASTELOIS, C. GREARD, C. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, JP. LHONNEUR, JC COLOMBEL, S. DELAVIER, I. DUCHEMIN, X. GRAWITZ, M.A. HEROUT, H. HOUEL, V. LECONTE, M.J LE DANOIS, J. LEMAÎTRE, S. LESNE, L. LEVILLAIN, H. LHONNEUR, V. MILLOT, P. THOMINE, M. GIOVANNONE, A. BOUFFARD, M. LARUE, B. MARIE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, C. CHANTREUIL, M. GERVAIS, C. MARIE, H. MARIE, M. HAIZE, C. DE VALLAVIEILLE, K. PLAISANCE, A. HOLLEY, M. JEAN, C. KERVADEC, C. LAUTOUR, N. LAMARE, C. LELAVECHEF, G. MICHEL, G. CHARRAULT, C. FERREY.
Nombre de membres présents :	<b>45</b>	
Nombre de membres votants :	<b>46</b>	
Date de convocation :	<b>09/12/2020</b>	
Date d'affichage du procès-verbal :		<b><u>Absent représenté</u></b> : M. LE GOFF donne procuration à S. LESNE.
Numéro de délibération :	<b>1003-2020-12-15</b>	<b><u>Absents excusés</u></b> : S. LA DUNE, H. AUTARD DE BRAGARD, G. LEBARBENCHON.

**Finances : Vote des tarifs de la REOM 2021**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire de l'évolution des prévisions de dépenses du budget annexe des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Celles-ci sont principalement dues à :

- pour le territoire de l'ex communauté de communes de Carentan, une augmentation prévisionnelle de 35% de la participation du Syndicat Mixte du Point Fort (passage de 999 k€ à 1349 k€). Celle-ci s'explique notamment par :
  - le remboursement d'emprunts et l'augmentation des provisions des Indemnités de Remboursement Anticipées suite aux préconisations du cabinet Klopfer (passage de 51 355 € à 204 582€),
  - les dépenses liées au contentieux et aux arrêts de l'unité de méthanisation,
  - la perte de revenu liée à l'arrêt des apports d'ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans le centre d'enfouissement afin de conserver des capacités d'accueil pour les ordures ménagères des collectivités adhérentes,
  - l'augmentation de la TGAP qui va passer de 18 € la tonne en 2020 à 30 € / tonne en 2021,
  - la chute des cours de reprise des matériaux de tri ;
- Pour le territoire de l'ex communauté de communes de Sainte-Mère Eglise, une augmentation liée à :
  - l'augmentation de la TGAP et la chute des cours de reprise des matériaux de tri,
  - des investissements nécessaires pour la mise en sécurité de la déchetterie de Carquebut,
  - au remplacement de conteneurs de point d'apports volontaires.

- Pour l'ensemble du territoire, il convient d'ajouter :
  - la réalisation d'une étude nécessaire pour aborder les évolutions réglementaires sur les extensions de consignes de tri et le tri à la source des bio-déchets.
  - Divers investissements (acquisition de bacs, conteneurs de tri, un camion benne...)

Pour rappel :

- Le montant attendu du produit de la REOM 2020 s'élève à 2 419 633 €.
- Le prévisionnel de clôture de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 508 302,34 €.

Par ces motifs, il est envisagé de modifier les tarifs de la REOM afin de pouvoir couvrir le produit attendu au titre de l'exercice 2021.

Sur propositions des Vice-Présidents réunis le 7 décembre 2020, deux scénarios sont présentés :

<b>Scénarios</b>	<b>Produit attendu de REOM 2021</b>	<b>Pourcentage d'augmentation des Tarifs 2021</b>
<b>Scénario n° 1 :</b> Avec aléas/imprévus pour 504 k€	3 015 905 €	24.64 %
<b>Scénario n°2 :</b> Avec aléas/imprévus pour 271 k€	2 714 601 €	12.19 %

Ces modifications tarifaires n'interviendront qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et font l'objet d'une présentation en annexe du présent rapport.

\*\*\*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue (4 abstentions), :

- votent la grille tarifaire de la REOM présentée en annexe applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN, le 15 décembre 2020  
Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,

Jean-Claude COLOMBEL

Annexe :

<b>GRILLE TARIFAIRE 2021 - Délibération n° 1003</b>	
<b>Catégories de redevables</b>	<b>Tarifs annuels</b>
<b>MENAGES</b>	
<b>Particuliers</b>	175,00 € par foyer de 1 ou 2 personnes
	242,00 € par foyer de 3 personnes et plus
	175,00 € par résidence secondaire
<b>Bailleurs sociaux</b>	175,00 € par logement de type T1 et T2
	242,00 € par logement de tyoe T3 et plus
<b>PROFESSIONNELS</b>	
<b>Communes et communauté de communes</b>	2,00 € par habitant DGF (n-1)
<b>Collèges / lycées / établissements d'enseignement privés</b>	13,00 € par élève
<b>Hôpitaux / EHPAD</b>	121,00 € par lit
<b>Campings</b>	48,00 € par emplacement
<b>Terrains recevant une ou des résidences mobiles</b>	175,00 € par terrain
<b>Aire d'accueil des gens du voyage</b>	175,00 € par emplacement permanent
<b>Gîtes et ou meublés de tourisme</b>	88,00 € par gîte / meublé de tourisme
<b>Gîtes de groupe</b>	363,00 € par gîte
<b>Chambres d'hôtes</b>	20,00 € par chambre d'hôtes
<b>Hotels</b>	20,00 € par chambre
<b>Restaurants</b>	20,00 € par unité d'accueil
<b>Commerces, artisans, industries</b>	175,00 € jusqu'à 3 actifs
	175,00 € par tranche de 3 actifs supplémentaires
<b>Professions libérales, administratifs, autres</b>	175,00 € jusqu'à 3 actifs
	88,00 € par tranche de 3 actifs supplémentaires
<b>DECHETTERIE ET MANIFESTATIONS</b>	
<b>Professionnels - 10 accès à la déchetterie</b>	168,00 € par carte de 10 passages (1 passage = 1 véhicule)
<b>Occupations temporaires, manifestations ponctuelles</b>	79,00 € par bac levé